

MOTION CONTRE LE PROJET ACTUEL DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LANDIVISIAU

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que le projet de réforme Action Publique 2022 dit « CAP22 » lancé par le gouvernement en 2017 prévoit la réorganisation du réseau des trésoreries et des services fiscaux.

Ainsi, au regard des orientations connues à ce jour, la fermeture de la Trésorerie de Landivisiau est programmée entre 2021 et 2023.

Pour notre Département, la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.) prévoit l'organisation suivante :

- la fermeture de 18 trésoreries et le regroupement de leurs fonctions au sein de 4 trésoreries dénommées Service de Gestion Comptable (S.G.C.) situées sur Morlaix, Lanerneau, Douarnenez et Rosporden. Suite aux remontées des territoires, il est possible que 3 trésoreries supplémentaires soient maintenues (Brest, Châteaulin et Quimper) faisant passer le nombre de S.G.C. de 4 à 7 ;
- les 2 trésoreries hospitalières seraient localisées à Brest et Quimper ;
- la paierie départementale (gestion comptable du département) à Brest.

L'organisation envisagée impacterait le service rendu aux contribuables et aux collectivités territoriales.

Pour les particuliers :

- 3 services des particuliers (S.I.P.), en charge des dossiers fiscaux, existeront à l'échelle du Département, au lieu de 9 actuellement. Suite aux remontées des territoires, il est possible que 2 S.I.P. supplémentaires soient maintenu faisant passer leur nombre de 3 à 5 ;
- est prévue la mise en place d'accueils de proximité assurés par des agents de la Direction des Finances Publiques, à minima dans chaque canton du département (Landivisiau et Sizun pour le territoire de la C.C.P.L.), prenant en charge les questions de toutes natures tant fiscales que communales mais, à ce jour, sans garantie de temps de présence. Ces accueils pourraient être organisés au sein des nouvelles Maisons de Services au Public (M.S.A.P.) lorsqu'elles existent ou, à défaut, au sein des mairies.

Ces accueils de proximité auraient vocation à donner des renseignements de 1er niveau, organiser des rendez-vous auprès des services regroupés (ex : Morlaix) ou bien encore guider dans les démarches sur les sites dématérialisés de la D.G.F.I.P. Ces permanences serviraient principalement à établir un lien avec les services regroupés de Morlaix.

Pour le service aux collectivités :

les conseillers présents sur le territoire de l'E.P.C.I. ne pourraient intervenir directement en matière de gestion comptable ; les services de gestion comptable étant concentrés au S.G.C. de Morlaix. Ainsi, les conseillers locaux ne pourront plus s'engager sur les pièces justificatives à joindre pour effectuer le règlement d'un mandat, ne pourront plus s'engager sur les imputations comptables, ne pourront plus s'engager sur les délais de traitement, etc ...alors qu'ils assuraient jusqu'à présent des missions de conseil aux collectivités en matière budgétaire, financière et fiscale.

L'ensemble de cette réforme s'inscrit dans un processus croissant de dématérialisation des procédures qui, s'il peut faciliter la vie de nombreux usagers, conduit aussi à renforcer les facteurs d'exclusion d'une partie de la population.

Dès lors :

CONSIDERANT que ces mesures, et en particulier la fermeture envisagée de la Trésorerie de Landivisiau, auront pour conséquence de supprimer un service de proximité et de surcharger les M.S.A.P., voir les mairies, et dont le financement n'est pas assuré dans la durée,

CONSIDERANT que cette réforme, si elle est menée à son terme, va à l'encontre d'une revendication maintes fois exprimée durant le Grand Débat : la proximité des services publics,

CONSIDERANT que notre bassin de vie se verrait directement pénalisé par cette fermeture locale qui aurait pour conséquence l'éloignement des services de base à la population au détriment des contribuables et des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que cette réforme est une nouvelle étape vers la désertification des territoires en matière de services publics,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 9 octobre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DEMANDE à l'Etat par la présente motion de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique,

SOLLICITE le Ministère de l'Action et des Comptes Publics pour qu'il reconsidère sa position concernant notre territoire et nous apporte de plus amples précisions quant à la garantie du service public de proximité,

EXPRIME son soutien à l'ensemble des personnels de trésorerie impacté par cette réforme.

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901052-20191021-2019508-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 18 octobre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 21 OCT. 2019

Et de la publication, le... 21 OCT. 2019

Fait à Landivisiau, le... 21 OCT. 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

